



ZONAGE

H HABITATION
 H-1 Unifamiliale
 H-2 Bi-familiale
 H-3 Multifamiliale
 H-4 Maison mobile
 H-5 Mixte

C COMMERCE
 C-1 De voisinage
 C-2 De quartier
 C-3 Régional
 C-4 De transport
 C-5 De récréation

I INDUSTRIE
 I-1 Multifonctionnelle
 I-2 De prestige
 I-3 Mixte
 I-4 Para-industrielle

P COMMUNAUTAIRE
 P-1 Espaces publics
 P-2 Institutionnelle et administrative
 P-3 Utilités publiques

A AGRICOLE
 - - - - - Limite de secteur
 000 Identification de secteur
 - - - - - Zone tampon
 - - - - - Limite du périmètre d'urbanisation
 - - - - - Limite municipale
 - - - - - Limite de la zone agricole (C.P.T.A.Q.)
 (Loi 112/96 en date du 8 août 1996)
 - - - - - Zone inondable à risque moindre (100 ans)¹
 - - - - - Zone inondable à risque élevé (20 ans)¹

REVISIONS

Date	Description	Par	Approuvé

VILLE DE VAUDREUIL
 Règlement de zonage no. 552
 Plan de zonage
 Secteur urbain

Échelle: 1:5 000

1-Note: Veuillez référer à la "Carte de risque d'inondation" dressée par le Ministère de l'Énergie, de la Culture et des Parcs de Québec, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le 20 août 1996 (L.R.Q. chapitre H-1.1, article 112/96).

1-Note: Veuillez référer à la "Carte de risque d'inondation" dressée par le Ministère de l'Énergie, de la Culture et des Parcs de Québec, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le 20 août 1996 (L.R.Q. chapitre H-1.1, article 112/96).

1-Note: Veuillez référer à la "Carte de risque d'inondation" dressée par le Ministère de l'Énergie, de la Culture et des Parcs de Québec, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le 20 août 1996 (L.R.Q. chapitre H-1.1, article 112/96).